L'IMPRIMERIE [illegible]
Est établie à l'encoignure [illegible]
St-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention [illegible] au bureau de L'ABEILLE, huit jours [illegible] courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines ; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre — J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord [illegible] pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 24, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Bains de St. Louis, de Bâloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m — J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur **CORSAIR**, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. — 6 nov

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol fin voilier, *Luisa*, capt. Delgade, ayant les deux tiers de son chargement prêts, partira sous peu. Pour le reste du frêt, et passagers, s'adresser à

13 nov — GARCIA, BUYO & Co.
rue St. Louis, no. 34.

POUR LA MOBILE—(Par le fleuve.)

La goëlette paquebot **CORA**, capitaine Carstain, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou

13 nov — TOURNE & BECKWITH,
rue Poydras, No 12

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)
Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goëlettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :

Goëlette FANNY,	capitaine Andrew,	1er. décembre,	
" CORINE,	" Crocker,	4	"
" CORA,	" Carstein,	8	"
" SARAH,	" Stark,	12	"
"	"	16	"

Les goëlettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout tems remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

13 nov — TOURNE & BECKWITH,
rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **OLYMPIA**, capitaine Gray, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à

FR. PERRET & GALLY,
6 nov — rue Toulouse, No. 59

POUR LE HAVRE.

Le navire **MARENGO**, capitaine Larkin, partira vers le 14 du courant. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

FR. PERRET & GALLY,
6 nov — No. 59, rue Toulouse

POUR BRAZORIA,
Colonie d'Austin (Texas.)

La goëlette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland ; pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou

E. W. GREGORY,
6 nov — 60, rue de Chartres.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier **LOUISA**, capitaine Delgado, partira bientôt. Pour fret et passages, s'adresser à bord, ou à

GARCIA, BUYO & co,
8 nov — rue Ste. Anne, No. 34

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre **ST. ROMAN**, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du frêt, s'adresser à

GARCIA, BUYO & CO,
3 nov — Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LE HAVRE.

Le brick **PLEIADES**, capitaine Robinson, (A No 1.) prendra un fret d'environ 200 balles de coton. S'adresser à

J. MAGER.

Pour la Havane ou pour Matanzas.

Le brick fin voilier **PETRONILO**, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

27 oct — GARCIA, BUYO & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le mistico espagnol **SANTIAGO**, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J PRATS & FILS.

A VENDRE

Le brick **EVELINE**, du port de 164 tonneaux au registre, construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM Ruiz et Valette, en face de la ville. S'adresser à

A. QUERTIER & BOUTIN.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [6 nov] — B MARIGNY.

A LOUER.—Une Maison agréable et commode, située rue Notre-Dame, seconde porte [illegible] de la rue des Magasins. S'adresser à

M. DEL ACEBO,
8 nov — Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER.—Un superbe Magasin de [illegible] pieds quarrés, situé à l'encoignure des rues Notre-Dame et Magasins. S'adresser à

M. DEL ACEBO,
5 nov — Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER.—Deux grandes chambres, convenables pour des bureaux, No. 17, rue Carondelet, [illegible] de la rue du Canal. S'adresser au No. 86, rue de la Douane. — 4 nov

A LOUER,

Un vaste bureau, situé à l'encoignure des rues Canal et Dauphine. S'adresser sur les lieux. — 5 nov

A LOUER.—Le haut de la Maison située rue de la Levée, No. 79. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à

1 nov — Wm. HOLMES & Co.

EN débarquement du Talma, 8 barriques Vin de Bordeaux, et d'arrivages antérieurs, près de 300 barriques Vin de Bordeaux ; vieux Margaux et d'une qualité excellente, Margaux en caisses de petites bouteilles et près de 300 caisses vin vieux Pauillac et St. Estèphe, Médoc, d'une qualité excellente ;

Vin de Sauterne de 1820 en caisses ; do. en tierçons,
Vin de Grave en tierçons,
[illegible] en demi pipes ;
Vinaigre blanc de qualité excellente ;
Assortiment de [illegible] ;
[illegible] du général Foy ;
[illegible] ;
1 caisse Peignes assortis, et 7 balles Toile de Bretagne,
à vendre par

17 novembre — J B & F LABATUT.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge, 10 novembre 1834.—Dans l'affaire d'Henry Laroche vs. ses créanciers.—Sur [illegible] tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné que toutes personnes y intéressées aient à déduire, d'ici au samedi 22 courant, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, et les fonds distribués en conséquence.

Par ordre de la cour,

12 nov—3 — F. BUISSON, dép gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Ch Maurian, juge.—*St. Leon contre ses créanciers*—(Pour un atermoiement)—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, not. public, le 13 décembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. Reynolds y soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour.

12 nov—9 2ps — F. BUISSON, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Canonge, juge par intérim—No 7752—James S. Shaw *contre ses créanciers*.—La cession de propriété par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, le 17 novembre prochain, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et que pendant ce tems là, toutes les poursuites dirigées contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que C. Roselius avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 15 octobre 1834.

16 oct—11,2ps — P. A. GUYOL, dép. gréf

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District Judiciaire, paroisse de l'Ascension.—Présent l'hon. B. Winchester, juge—F. Isley contre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule, dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu après avis légaux, à la Maison de cour de la paroisse de l'Ascension, pardevant la Cour de Paroisse de la paroisse de l'Ascension, le 29e jour de novembre prochain, et que Thomas C. Nicholls soit nommé pour représenter les créanciers ; et en même temps, toutes poursuites contre lui et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.

18 octobre 1834.

8 nov—7,2ps — D A BARRY, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, jugé—7 novembre 1834—Dans l'affaire de A. J. Ory *contre* ses créanciers, (pour un atermoiement) Sur motion de Phi. Marsoudet, avocat du pétitionnaire, et sur enrégistrement du procès verbal des délibérations des créanciers, qui ont eu lieu pardevant un notaire public, il est ordonné que toutes personnes y intéressées aient à déduire, d'ici au mercredi 26 de ce mois, les raisons pour lesquelles les dites délibérations ne seraient pas homologuées.

Par ordre de la Cour,

8 nov — A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans,—Présent l'hon. C. Maurian, juge—7 novembre 1834—Wm. Tufts jr. *contre* ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers ait lieu en pleine cour, le samedi 29 de novembre courant, à l'effet de déduire les raisons s'il en ont, pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire, actuellement détenu, ne serait pas accordée ; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour,

8 nov—5,2ps — A. PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans, 6 Novembre 1834—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—(No. 7728)—Chs. A. Z. Belot contre ses créanciers et les créanciers de Belot & Co.—Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers dudit C. A. Z Belot et Belot & Co. ait lieu en l'étude de M. Louis Féraud, notaire public, le mercredi, 26 novembre courant, à l'effet de nommer un syndic en place de Hugues Lavergne, qui a résigné, ou autoriser F. Santon à agir seul comme syndic de l'insolvable. Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, 8 novembre 1834.

8 nov—3 — FRED. BUISSON, dép Gref.

BONNE ACQUISITION

A Vendre à l'amiable, et pour cause de départ, les ESCLAVES suivans, provenant de la succession de Mde Veuve Dupein, tous frères et sœurs et créoles de la Nouvelle Orléans, savoir :

Fanie, mulâtresse, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse,

Annette, sa sœur, négresse, 19 ans do do

Son fils nommé Zénon, de 2 ans 7 mois, joli négrillon,

Hercule, son frère, nègre âgé de 15 ans, garçon de café.

Théoppi, son frère, âgé de 13 ans, bon marchand,

Félix, son frère, mulâtre âgé de 10 ans et demi, bon domestique.

Cette jolie famille est trop connue pour la recommander. Ces esclaves sont garantis de tout ce qu'on peut désirer. On vient de donner la liberté à leur mère, en récompense de sa bonne conduite.

PLUS, Henriette, mulâtresse américaine, âgée de 23 ans, dans le pays depuis son enfance, parlant français et anglais, très bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, et très vive à l'ouvrage de ménage.

Agathe, négresse congo, âgée de 33 ans, depuis 23 ans dans la même maison ; excellente cuisinière à la française et bonne blanchisseuse, avec son fils nommé Charles, âgé 10 et demi, domestique, et sa fille nommée Eliza, jolie et bonne négrite, 8 ans. Ces quatre derniers esclaves provenaient précédemment de la succession de feu J Daysson, qui les a élevés : ils sont très connus. Le vendeur désirerait garder Agathe et Henriette jusqu'au 1er avril prochain, en payant à l'acquéreur leur loyer à raison de $12, par mois pour chacune d'elle. Conditions : moitié comptant, moitié en mars prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, aux frais des acquéreurs. Les dits esclaves ne seront livrés qu'après que l'argent, et les billets auront été comptés. S'adresser pour les voir rue Royale, No 216, entre Orléans et Ste. Anne, maison de la fabrique. S'ils ne sont pas vendus d'ici au 1er décembre prochain, ils le seront le dit jour à la bourse par M. Domingon. — 5 nov—3ps

EN débarquement des navires Pactolus et Oceana, de Liverpool,

6 caisses Velours en pièces, propre au marché mexicain ;
4 grands colis de toile à chemises, do do
25 caisses indiennes fines ; do do
3 do shawls imprimés fins do do
4 do mouchoirs mazulipatam,
10 malles mouchoirs madras ;
3 do mouchoirs de cul fin,
1 do gaze de milan ;
4 caisses bas assortis ;
8 balles drills imprimés, de mode ;
8 balles forte cotonnade ;
3 do chemises de tricot ;

En magasin—5 balles belles indiennes françaises, 3 dito robes d'indiennes françaises, &c., à vendre par

KENNEDY, DUREL & Co,
3 nov — No 50, rue Toulouse

23 COLIS MARCHANDISES FRANÇAISES, reçus par le navire Salem, consistant en Gros de Naples et Marceline, unie et façonnée en première qualité ; mousseline suisse brodée, très riche ; bas de soie noirs et blancs, unis et brodés, dito à brodequins demi bas do. ; bas d'enfans ; gris, bleus et blancs en coton ; un grand assortiment de rubans de soie de diverses descriptions ; tule bobinet brodé ; entredeux do. gallon en fil, assorti, fil gris et soie grise ; lacet en fil ; coutil en 5-4 pour corset ; 3 malles de souliers et bottines pour dames, en vrai maroquin ; peignes à nœud et à rotapper en buffle, imitation d'écaille ; un joli assortiment de gants de peau et de fil d'écorse, pour dames et pour hommes, unis et brodés ; do. en tulles ; quelques douzaines gants de fantaisie, pour femmes ; bretelles tricotées en coton, élastiques ; draps noirs et bleus de première qualité ; do. bronze de diverses nuances, et une pièce do. cramoisi ; un joli assortiment de casimirs unis, mélangés et à côtes, une grande variété d'étoffes de soie et de velours pour gilets ; cravattes de soie noires 7-8 et 4-4 ; chapeaux de soie très fins et dans le dernier goût, &c.

Et par les prochains arrivages du Havre, le soussigné recevra des manteaux pour dames, des levites en casterine très soignées, &c.

S'adresser rue Royale, No. 189, le magasin après la pharmacie du coin de la rue St. Pierre.

13 nov—3,3j — L. CORNIE.

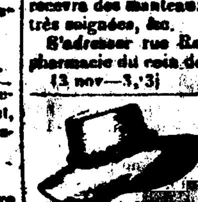

LES dames **BARJAC** viennent de recevoir par le navire Salem, du Havre, un assortiment de marchandises de modes, consistant en chapeaux du matin et de toilette, turbans, toques et bonnets en blonde, manteaux en satin brodés à fleurs et unis ; do. en mérinos, brodés, imprimés et unis ; cols ; fichus ; canezous ; pellerines ; mantelets ; écharpes ; robes ; voiles et pointes en blonde, en bobinet et en mousseline ; pallatines en petit gris et en chinchilla ; boas noirs et blancs ; satin pour robes broché et à fleurs ; foulard broché et en foulard broché ; et enfin tout ce qui peut convenir à la toilette des dames ; ainsi qu'un grand assortiment d'articles pour enfants.

L'ouverture de ces marchandises aura lieu mardi, 18 du courant. — 17 nov—2fs

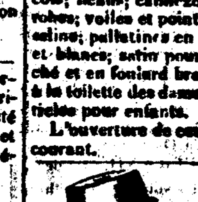

MADAME BRIGOT a l'honneur de prévenir le public que son mari, de retour de France, vient d'apporter avec lui, un grand assortiment de Marchandises de Modes, Nouveautés, jolis Meubles, Glaces de toutes dimensions, et une infinité d'autres articles dont le détail serait ici trop long.

L'ouverture des caisses de Marchandises aura lieu, lundi 10 novembre. — 6 nov—15fs

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
(Propriétés de grande valeur.)

IL sera vendu, le Mardi 25 de Novembre prochain (ou jours suivans) à l'heure de Midi, à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés foncières ci-après décrites et les esclaves ci-après dénommés ; savoir :

1. Un lot de terre situé en cette ville, côté Est de la rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et de l'hopital, mesurant au pied français, trente pieds de face à la susdite rue Bourgogne, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par la propriété appartenant ci-devant à Nicholas Duquesne et de l'autre par la propriété appartenant ci-devant à Ve. Dupiton. Ensemble avec tous les édifices qui se trouvent sur ledit lot de terre.

Conditions : L'acquéreur se fera charge de quatre billets de $1600 chaque, payables le 16 Janvier 1835 et prendra l'obligation de les renouveler trois fois d'année en année après la dite échéance, en payant 10 pour cent sur chaque renouvellement, la balance sera payable en trois termes égaux, le 17 mars 1835, le 17 mars 1836 et le 17 mars 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

2. Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, dans l'ilet compris entre les rues du Quartier, Bourgogne, de l'Esplanade et Dauphine ; lequel terrain est désigné par le No. 3, sur un plan dressé le six Juillet 1826 par M. Pilié voyer de cette ville, et annexé à un acte en date du 25 Janvier 1828, en l'étude de W. J. Lewis, notaire en cette ville ; ledit terrain mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur irrégulière de 81 pieds 10 pouces, savoir : du côté de l'Esplanade, allant en profondeur perpendiculairement, 81 pieds 10 pouces, delà, allant vers la rue du Quartier parallèlement à la rue Dauphine, 20 pieds 6 pouces, delà, allant vers la rue Dauphine parallèlement à la rue du Quartier, 39 pieds ; delà, sur une ligne oblique saillante, dix huit pieds 11 pouces, delà, sur une ligne oblique rentrante trois pieds 6 pouces, delà allant joindre la rue Dauphine perpendiculairement 24 pieds 8 pouces, conformément audit plan, le tout mesure française, ensemble la moitié indivise du corridor qui se trouve entre les terrains nos. 2 & 3 et qui est à l'usage commun de ces 2 terrains ; ensemble aussi toutes les bâtisses qui existent sur le dit terrain, et autres dépendances.

Conditions : $1175 comptant, $1175 le 22 octobre 1835, et la balance au 17 mars des années 1835, 1836 et 1837.

3. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, de cette ville, formant l'encoignure Nord Est des rues Champs Elysées et Moreau, mesurant 90 pieds de face à la première rue, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout plus ou moins ; borné du côté de la rue Moreau par la propriété de John Rice. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions, $2400 comptant, $3000 le 19 Décembre 1834, $2800 le 19 Décembre 1835 ; $3800 le 19 décembre 1836, et la balance au 17 mars des années 1835, 1836 et 1837.

4. Une portion de terrain située en cette ville, faubourg Marigny, dans la rue Marigny, désignée par le no. 4, au plan dressé le 25 Mars 1833, par Bourgerol, architecte et arpenteur, et déposé pour minute en l'étude de Félix De Armas, notaire, suivant acte du 9 Avril de la même année ; la dite portion de terrain ayant mesure américaine, 23 pieds 3 pouces de face à la dite rue Marigny ; 100 pieds de profondeur d'un côté sur la ligne qui la sépare du no. 3, du dit plan, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare du no. 5 du dit plan, et 23 pieds 5 pouces 6 lignes 2-7ème, sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée au dit plan par le no. 9.

Conditions $1450 comptant, $1450 le 8 Avril 1835 et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837.

5. Une autre portion de terrain, située au dit faubourg Marigny, adjoignant la précédente portion de terrain no. 4 ; cette dernière portion désignée par le no. 5, au plan sus-relaté du 25 Mars 1833, mesure au pied américain, 23 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny. 100 pieds de profondeur, d'un côté, sur la ligne qui la sépare du no. 4, précédemment décrit, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare de la portion de terrain, désignée par le no. 6, et 23 pieds 5 pouces 6 lignes 2 7èmes, sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée par le no. 9 au même plan.

Conditions : $1450 comptant ; $1450 le 8 Avril 1835 et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

6. Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 22 de l'ilet no. 87, renfermé par les rues de la Force, de l'Union, des Libéraux et Bagatelle, et mesurant, au pied français, comme suit, savoir :

Les nos. 1, 2, 3, 4 et 5 chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 130 pieds de profondeur, ledit no. 1 formant encoignure aux rues de l'Union et des Libéraux. Le no. 11, 30 pieds de face à la rue de la Force, sur 150 pieds de profondeur. Et le no. 22, 30 pieds de face à la rue des Libéraux, sur 150 pieds de profondeur ; le tout conformément au plan figuratif dressé par Ls. Bringier, arpenteur général, le 11 Mai 1831 et annexé à un acte au rapport de Louis T. Caire notaire, en date du 18 Mai 1831, tels que les dits terrains se poursuivent et comportent.

Conditions : Payables au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

7. Un morceau de terre, situé au faubourg Montreuil, près cette ville, borné par les rues Morales, Elmire et Urquhart et formant l'ilet désigné par le no. 15, au plan dudit faubourg, dressé le 16 Juin 1831, par Jh. Pilié, voyer de cette ville et déposé pour recours, en l'étude de Octave De Armas, notaire ; ledit ilet divisé conformément audit plan, en six lots numérotés depuis 1 jusqu'à 6 inclusivement. Ensemble avec tous les droits, privilèges, charges et servitudes y attachés.

Conditions : Payables $930 comptant pour chaque lot et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

8. Un demi terrain situé au dit nouveau faubourg Marigny, faisant partie du lot désigné par le no. 364, de l'ilet no. 40, du plan originel du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix De Armas, notaire. Lequel 1-2 terrain mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Antoine, commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure de la rue Urquhart et courant sur sa face vers la rue Girod, sur 120 pieds de profondeur. Un autre terrain situé au même faubourg, désigné par le no. 406, du dit ilet no. 40, sur le susdit plan originel. Le dit terrain ayant, (mesure française) 60 pieds de face à la rue Annette, entre les rues Girod et Urquhart, sur une profondeur de 120 pieds borné du côté de la rue Girod, par le no. 407 et du côté de la rue Urquhart par le no. 405 et dans la profondeur par le no. 390. Ensemble toutes les améliorations des dits deux lots de terre.

Conditions : $412, 50cts, comptant ; $221, 25cents, payables le 9 février 1835 et la balance au 17 Mars 1835, 1836 et 1837.

9. Deux lots de terre situés au dit faubourg Marigny, désignés par les nos. 1 et 2, de l'ilet no 24, compris entre les rues de l'Union, Prosper, des Français et St. André. Le lot no. 1 formant encoignure des rues de l'Union et Prosper, mesure au pied anglais 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la dite rue Prosper, borné d'un côté par le no. 2, et dans la profondeur par le no. 12. Le lot no. 2 ayant, mesure anglaise, 29 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le no. 1 et de l'autre côté par le no. 3, et dans la profondeur par le no. 12. Le tout conformément au plan dressé par Ls. Bringier, arpenteur général, le 17 Avril 1831. Ensemble les batisses et dépendances qui se trouvent sur les dits deux lots de terre.

Conditions : Payables au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

10. Douze terrains dont suit la description ; 1°, six terrains situés au nouveau faubourg Marigny, au dessous de cette ville, désignés de la manière ci-après exprimée, sur un plan dressé par Jh. Pilié, voyer de cette ville, daté du 1er juin 1830 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, par acte du 18 du même mois. 1°, Un lot désigné par le No. 6 de l'ilet No. 121 formant encoignure aux rues de la Promenade et Bagatelle, n'ayant aucune dimension déterminée, étant d'une forme irrégulière, tel qu'il est figuré au dit plan. 2°, Les lots désignés par les Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 108 ; mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle, les rues de la Loi et des Magistrats, sur 120 pieds de profondeur et 3°, les lots désignés par les Nos. 1, 2, 3, de l'ilet No. 101 le premier formant encoignure des rues Annette et de la Vertu, mesure 60 pieds de face à la rue Annette et 120 pieds de face à la rue de la Vertu. Le No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue de la Vertu et 150 pieds de profondeur. Le No. 3 mesure 60 pieds de face à la rue de la Vertu, le tout mesure française.

Conditions : $96 au comptant et la balance au 17 mars des années 1835, 1836, et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

11. Trois terrains situés au dit nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 5, 11, et 12, de l'ilet 84 sur un plan dressé par M. Bourgerol député arpenteur général, le 4 février 1831, annexé à un acte de Louis T. Caire, notaire en cette ville, sous la date du 25 février 1831 ; les dits 3 terrains ayant les dimensions suivantes ; savoir : le No. 5 mesure, au pieds français, trente sept pieds et demi de face à la rue des Français sur 110 pieds de profondeur ; il est borné d'un côté par le No. 4 et de l'autre par le No. 6, et les Nos. 11 et 12, attenant l'un à l'autre mesurent, au pied français, chacun 30 pieds de face à la rue Célestine et cent cinquante pieds de profondeur.

Conditions : Payable le 17 Mars 1835 1836 et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

12. Trois terrains situés dans cette partie du faubourg Washington, qui se trouve à environ un mille au dessus du carré de cette ville, et désignés au plan de la dite partie du faubourg Washington, dressé par J. Pilié, voyer de cette ville, le 25 Février 1833, déposé en l'étude de Charles Janin, notaire, par acte du 5 Mars, de la même année ; les dits terrains désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 8, et un de l'ilet No. quatre ont, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : Le lot no. 1 de l'ilet no. 8 fait encoignure et mesure 52 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps et 115 pieds de profondeur, et face à la rue Moreau. Le no. 2 a 47 pieds 8 pouces de face à la rue Moreau, sur 158 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur. Et le lot no. 1 de l'ilet no. 4 forme encoignure et mesure 52 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue de la France, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout conformément au dit plan, ensemble les appartemens et dépendances des dits terrains.

Conditions : Payables $958 33-100 1-3 comptant ; $958 33 100 1 3 le 2 Mars 1835 et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837 ; en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

ESCLAVES.

1. Guillaume, nègre créole, âgé de 60 ans, borgne ; 2. André, un peu maçon, cuisinier, ivrogne, maladif, âgé de 30 ans ; 3. Robert, mulâtre créole, de 18 ans, bon manœuvre ; 4. Joe, nègre de 24 ans, bon manœuvre bon domestique ; 5. Sam, mulâtre de 21 ans, bon manœuvre, lourd du corps, marronneur.

6. John, mulâtre, apprenti maçon, âgé de 18 ans ; 7. Peter, mulâtre âgé de 17 ans ; 8. Clem, bon manœuvre, âgé de 12 ans, maronneur ; 9. Black William bon manœuvre, créole, âgé de 17 ans, marronneur ; 10 Mill, bon manœuvre, âgé de 12 ans ; 11, Peter, excellent manœuvre, bègue, âgé de 11 ans ; 12. Kierney, manœuvre, âgé de 12 ans ; 13, Mercellite, mulâtresse, créole, bonne marchande et bon sujet, avec un enfant de dix mois environ ; 14. Jenny, griffonne, maladive, bon sujet ; 15. Esther, négresse âgée de 32 ans, blanchisseuse et cuisinière, bon sujet ; 16 Mila ou Amélie, âgée de 16 ans, bonne domestique ; 17. Leah, négresse de 14 ans, bonne domestique et bon sujet.

Conditions : Les dix sept esclaves qui précèdent seront payables en trois termes égaux, aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, avec un intérêt de 6 pour cent du jour de la vente ; en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

18. Zenon, créole, âgé de 38 ans, bon charretier, cuisinier, ivrogne.

Conditions : Payable $220 comptant ; $220 le 25 février 1835 et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 19. Washington, nègre de 15 ans, bon manœuvre, un peu maçon.

Conditions : Payables comptant.

20. Edmond, âgé de 11 ans, domestique. Conditions : Payable $212 50 100 comptant, et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

21. Thérèse, négresse, âgée de 28 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse. Conditions : $440 comptant et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Le tout, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. — 27 oct

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 octobre 1834, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le jeudi, 20 novembre 1834, à midi, les esclaves suivans, appartenant à la succession de feu dame Henriette Lemmont Bodin, et à la communauté de biens qui a existé entre elle, et M. Louis Bodin, son mari.

Suphie, négresse créole, âgée de 40 ans, asthmatique, bon sujet.

Julien, nègre créole, âgé de 23 ans, maçon, bon sujet.

Claire, négresse de 30 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, maladive.

Mélanie, mulatresse créole, âgée de 40 ans, excellent sujet.

Clarisse, mulatresse créole, âgée de 20 ans, couturière, bon sujet.

Charlotte, négresse créole, âgée de 40 ans, bon sujet, blanchisseuse, affectée d'un rhumatisme.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 18 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 19 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Hewlett, Deux lots de terre situés au faubourg Tremé, ayant chaque 30 pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur irrégulière de 104 à 125 pieds, conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer, le 8 septembre 1834, et déposé à la Bourse.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, jusqu'à parfait paiement. 12 nov

PAR MOSSY & GARRIDEL.

MERCREDI, 19 du courant, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett :

Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippe et Baronne, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 100 pieds de profondeur.

Conditions : payable à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 12 nov

PAR MOSSY & GARIDEL.

LUNDI, 24 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, 7 lots de terre situés au faubourg Marigny conformément au plan dressé par E. & N. Rillieux, le 7 novembre 1814, et exposé à la Bourse :

Lot no. 1, ayant 30 pieds de face sur la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur ; no 2 ayant 30 pieds sur la rue Annette, sur 120 pieds, face à la rue Magistrats ; no 3, 30 pieds de face à la rue Magistrats sur 150 de profondeur ; no 4 ayant 30 pieds de face à la rue Magistrats sur 150 pieds de profondeur ; no 5, ayant 30 pieds de face à la rue à la rue St. Antoine, sur 120, face à la rue Magistrats ; no 6, ayant 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pds de profondeur ; no 8, ayant 50 pieds 8 pouces de face à la rue Magistrats, sur 150 de profondeur.

Conditions : à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

PAR TRICOU & CANONGE.

SUCCESSION d'Edward Woodbury.—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 22 octobre, il sera vendu le mardi, 18 novembre, à 10 heures du matin, dans le magasin rue Benjamin, entre la Nouvelle Levée et la rue Tchoupitoulas, 460 barils à Melasse, vides.

Payables à 4 mois, en billets endossés à satisfaction. — 5 nov

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un décret de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et par ordre des syndics des créanciers de Madame Aimée Brusié, épouse d'Edouard Gottschalk, il sera vendu au domicile de la dite dame, situé à l'encoignure des rues Royale et de l'Esplanade, le mardi, 18me. jour du mois de novembre courant, à 10 heures du matin, les effets mobiliers abandonnés par la dite dame, à ses créanciers.

Conditions comptant. — 5 nov

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SUCCESSION de M. J. Meeker. En vertu d'un ordre de la cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 novembre 1834, il sera vendu mardi, 18 nov., à la Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, à midi, huit actions de la compagnie d'assurance pour la marine de l'ouest et le feu.

Conditions, comptant.

Et le 9 décembre 1834, il sera vendu à la même place, et à la même heure, la négresse Jane, âgée d'environ 35 ans, et son enfant John, de 6 ans. Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. — 6 nov

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le Jeudi, 20 novembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

Huit Lots de Terre d'un arpent de face au fleuve, rive droite du Mississippi, sur 40 de profondeur, conformément au plan dressé par B. Buisson arpenteur ; les terrains ci-dessus appartiennent à M. Prosper Marigny et font partie de son ancienne habitation.

Conditions : 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. — 21 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, jeudi 20 de novembre courant, à 10 heures du matin, dans le terrain situé près des Magasins de MM. Thompson & Grant, rue de la vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville, pour clore des factures.

200 paniers de fayence assortie, convenable pour le marchés de l'Ouest, du Mexique et de la Lonisiane.

Conditions : à la vente. — 7 nov

Le Cours des Leçons de
L'ECOLE DE MEDECINE
DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. — THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3pel — Doyen de la faculté.

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de son travail, par sa diligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. — 16 oct—6m

AVIS—Tous les créanciers de J. M. Fernandez sont invités à faire connaître au soussigné à son bureau, rue Royale, No. 111, la nature et le montant de leurs réclamations et ce, dans un délai de dix jours de cette date.

10nov—10 — Jh. CUVILLIER, not. pub.

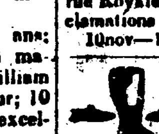

P. CHIGE, MAITRE BOTTIER, rue de Chartres, No. 156, vient de recevoir par le navire Marengo, du Havre et des 1eres. manufactures de Paris, un grand assortiment de Cuirs pour chaussures &c., des Eperons en tous genres. Il ose espérer de plus en plus mériter le patronage de ceux qui voudront l'honorer de leur confiance.

10 nov—8

Bureau de la Presse-à-Coton à Vapeur,
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1834.

AVIS.—Le transport du coton pressé durant cette saison, de la presse aux navires, a été établi par une résolution de la direction comme suit :

Aux quais de la presse en face de cette presse—Rien.
Dans les limites du port libre, à 5 cents par balle.
Du haut du port libre au chemin à coulisses,—7½ cts.
Du chemin à coulisses à la Douane—10 cents.
Au-dessus de la Douane—13 3 4 cents.
A la presse à coton d'Orléans—25 cents.

Par ordre de la Direction,

31 oct — F C CATONNET, secr.

MAGASIN DE NOUVEAUTES,
à l'instar de Paris, en Gros et en Détail.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, au coin de celle Jefferson, vient de recevoir de Paris, un très bel assortiment de cosmétique, parfumeries fines pour la toilette, en pâte d'amande, liquide au miel, à la rose, et d'Fiore, pâte en poudre et crème, le véritable lait de roses la poudre sélénite et du Liban, mucillage pour la teinture des cheveux à volonté. Les extraits, tous odeurs, les essences et tous les savons de toilette, &c.

Assortiment de cannes armées et sans armes, cols en satin, et bretelles, différens genres, gants de toute sorte, brosses à habits, à tête, à dents, premier choix.

Généralement tous les postiches en faux cheveux goûts nouveaux, pour hommes et pour dames. Le tout aux prix les plus modérés. — 12 nov

LE soussigné, arrivant d'Angleterre et de France, avec un assortiment considérable de marchandises de divers genres, a transporté son magasin rue de Chartres No. 49, entre les rues Bienville et de la Douane, où il offre à vendre les articles suivants débarquant du Marengo, du Hâvre, et de l'Océana de Liverpool.

Toilettes pour dames d'un genre nouveau, dito à la duchesse, dito pour hommes et pour enfants ; lavabos de différents genres ; pianos, pupitres à musique, casiers à musique, pupitres à écrire ; commodes et secrétaires ; écran, idem à secrétaire, table de centre ; bureaux pour dames et pour hommes ; tables à écarté, tables de nuit d'un genre nouveau ; bibliothèques ; jardinières ; corbeilles de noces ; idem à main ; idem à ouvrage ; petits lits de repos ; fauteuils de chambre, idem de bureau ; idem à mécanique ; armoires à glace, consoles, miroirs à barbe ; tabourets à la reine, idem à chauffe pied, sièges portatifs, idem à béquilles ; petites tables à ouvrage, et une infinité de meubles de fantaisie, la plupart d'un genre tout à-fait nouveau.

Très beaux lustres, lampes et candelabres en bronze. Grand assortiment de pendules de tout genre ; doré, bronzé ; porcelaine &c. corbeilles à fleurs et à fruits, vases divers.

Assortiment considérable de tableaux ; glaces de toutes dimensions, cadres d'un nouveau gout.

Plaqué de tout genre, tels que candelabre, flambeaux plateaux de toute espèce, corbeilles, sucriers, porte-liqueur, porte-huilliers &c. &c. &c.

Une infinité d'objets de fantaisie en porcelaine et en bronze. Ornements dorés, très riches, pour portes et fenêtres.

Superbes services de table en porcelaine.

Assortiment général et très étendu de porcelaine, cristaux et verrerie. Bougies diaphanes en couleur ; veilleuses, mèches à quinquets. Presses à copier d'un nouveau genre, saucissons de Lyon, racahout &c.

Tous ces articles ont été choisis par le soussigné, ou confectionnés d'après ses ordres dans les principaux établissements de Paris, et d'Angleterre.

7 nov — VALSIN VIGNAUD.

Etablissement de Manteaux de Marbre.

HENRY HUNT & CO., ont le plaisir d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ont ouvert un magasin d'entrepôt au No. 30, rue de la Douane, où ils reçoivent de leur établissement à New-York, par le navire Arkansas, un superbe assortiment de Manteaux de cheminées, grillages, &c. Ils ont intention d'avoir constamment en vente, un assortiment général de toute espèce d'articles relatifs à leur profession, et ils espèrent par la beauté de ces objets et la manière dont ils sont travaillés, mériter l'encouragement du public. Ils ont à vendre du Plâtre de Paris, des Marbres de tombes, carreaux de marbre, devants decheminées en marbre, ainsi que des grillages en fer double, de Russie, et idem en cuivre. Ils ont à leur service des ouvriers compétents pour leur entreprise. Ils gravent des inscriptions dans le dernier goût, et ils exécutent des monumens de tous genres, avec promptitude et goût. — 18 nov

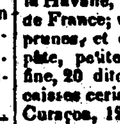

Reçu par les derniers arrivages du Nord et à vendre à la pharmacie du soussigné, un assortiment complet de Drogues, Médicamens &c., parmi lesquels se trouvent des seringues à pompe et à clissoire élastique.

5 nov — A. A. PEYCHAUD.

REÇU et à vendre par le soussigné, rue de la Vieille Levée, no. 21, de divers arrivages récens :

50 paniers vin de champagne, 12 jarres fruits cristallisés, 16 caisses noyau de Phalsbourg, 50 caisses confitures de la Havane, premier choix bien assortis, 30 caisses fruits de France ; un sirop consistant en coins, poires, abricots, prunes, et cerises, plusieurs barils de goyave gelée et pâte, petites et grandes boites, 108 caisses liqueur superfine, 20 dito crème de thé, 29 eau-de-vie de Dantzic, 20 caisses cerises confites à la liqueur, 30 caisses véritable Curaçoa, 12 absynthe suisse, Kerschwasser, 150 caisses liqueurs mi-fines, plusieurs caisses excellente gelée de groseille, 10 caisses marasquin de Zara, 20 barils anisette rose, 10 do crème de canelle, 20 caisses vin muscat de Lunel, 110 paniers anisette de bord, 10 bar. ls bitters, dragées, bombons. Tous ces objets sont garantis de premier chef et seront vendus à des conditions avantageuses, pour de bons billets. Le soussigné remettra 5 pour 100 d'escompte pour du comptant, et prie les habitans et marchands des campagnes de vouloir lui continuer l'encouragement qu'il a toujours reçu.

28 oct — A. LACOUTURE.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur T. LEGER a transporté son cabinet de *consultations gratuites* à sa nouvelle demeure, rue de Chartres, No 43, entre Bienville et Douane. — 28 oct

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, pour annuller un bond fourni par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour de février mil huit cent trente un, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme securités ;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé."

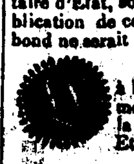

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce treizième jour du mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,

GEORGE EUSTIS,
18 oct—30 — Secrétaire d'Etat.

Entrepot de Charbon, No. 158, rue Toulouse.

CHARBON—10,000 barils Charbon de pierre Kendal, Liverpool et d'Ecosse, première qualité. Aussi, charbon de forge. S'adresser à l'adresse ci-dessus.

8 oct — W E & R MURPHY.

EN débarquement du brick Augusta, de Marseille, et à vendre par le soussigné :

100 barriques de Vin ;
50 barils imitation Madère.

F. H. PETITPAIN,
24 oct — encoignure Chartres & Toulouse

VENTES PAR LE SHERIF.

Francisco Tio, executeur testamentaire de Juan Pu[illegible] vs. J O Mairof.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 décembre prochain, à 1 heure après midi,

L'esclave Jane, alias Annette, négresse âgée d'environ 18 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

14 nov — G W MORGAN, shériff.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 1er. décembre prochain, à 1 heure après midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, alias Mildred, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la Ve. J. V. Harang, adm. &c.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.

14 nov — G W MORGAN, shériff

J B Donatien Augustin vs. Joseph Marie Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, dans cette ville, le vendredi, 12 décembre prochain, à 1 heure après midi,

Le nègre Washington, âgé d'environ 14 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.

10nov — G W MORGAN, shérif

François Auguste vs. Fergus Allain.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, samedi 13 décembre prochain, à 1 heure après midi,

Un certain griff nommé William, âgé d'environ 28 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

10 nov — G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT—*L'exécuteur testamentaire de Pierre Romain, décédé contre Thomas Romain.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente, au café de la Nouvelle Bourse, situé en cette ville, au coin des rues Chartres et St. Louis, Lundi 1er. Décembre prochain, à une heure de l'après-midi, les esclaves suivans mentionnés dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir :

PROSPER, mulâtre âgé de 23.

SYLVESTRE, mulâtre âgé d'environ 24 ans, tous deux barbier.

MYRTHILLA, négresse d'environ 40 ans, marchande.

N. B. Les esclaves Sylvestre et Myrthilla sont vendus pour toute leur vie, et Prosper jusqu'à l'âge de 30 ans, époque à laquelle il doit être émancipé aux frais de l'acquéreur.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir un tiers comptant, un tiers payable le 2 mai 1835, et un tiers payable le 2 mai 1836 ; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

27 oct. — G. W. MORGAN, Shérif.

L Chapella vs. Coupry et al.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 27 novembre prochain, à 1 heure après midi,

La propriété ci-après décrite, savoir : Un lot de terre situé en cette ville, dans la rue Dauphine, entre Bienville et Bienville, ayant 60 pieds de face à la rue Dauphine et s'étendant à la rue Bourgogne, sur lequel il a [illegible] 5 pouces, (comme il apert par le plan qui sera exposé au jour de la vente) avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : comptant.

25 oct — G W MORGAN, shérif

Auguste Gouy & co, vs. ses créanciers

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 24 novembre prochain 1 heure après midi,

Une certaine esclave nommée Betsey, abandonnée par les insolvables à leurs créanciers.

Conditions de la vente, comme suit : $325 comptant, la balance à 6 mois, l'acquéreur fournissant un billet endossé à satisfaction, et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. 24 oct — G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT—*Joseph Le Grand contre J. B. E. Crozat.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, samedi 29 novembre prochain, à une heure, la propriété saisie en vente, décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir : un Lot de Terre hypothéqué, situé dans le faubourg Marigny, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Bagatelle, sur cent vingt pieds de profondeur, (le tout mesure française) ensemble avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent.

Le lot de terre ci-dessus est une portion d'un lot de terre plus considérable désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 189. Conditions ; comptant.

27 oct — G. W. MORGAN, Shérif

Joseph Abat contre les héritiers testamentaires de la V. Larch.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 6 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

La propriété ci-après décrite, savoir : Un lot de terre situé dans la rue Dorsier, No. 13, mesurant 68 pieds plus ou moins de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus.

Conditions : $1000 comptant, l'acquéreur prenant charge du paiement d'un billet de $5000 dû le 4 mars 1835 et la balance en deux paiements égaux, le 4 septembre 1835 et le 4 mars 1836 ; l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

3 nov — G W MORGAN, shérif

EAU-DE-VIE, 30 demi-pipes Eau de-Vie, reçus par le Talma, et à vendre par

L. G. SASSINOT,
12 nov — rue St. Louis, no. 90

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné :

Vins de Bordeaux en barriques,
5 balles couvertures de laine,
4 caisses listons pour le marché mexicain.

OSMIN BIGOURDAN.
12 nov — rue Toulouse no 23.

MANUFACTURE DE LIVRES ET RELIURE.
No. 72, rue du Camp, au-dessus de l'imprimerie et de la librairie de J. F. Carter.

H. ROBERT, a l'honneur d'offrir ses services au public dans toutes les branches de sa profession. Il fait de grands livres, des journaux et autres livres de bureaux, des albums du dernier goût, memorandums, &c., reliés dans le meilleur genre. Il raye et relie des livres en blanc, d'après le goût des personnes et fait généralement tout ce qui a rapport à son genre de travail, le tout avec ponctualité.

Il espère par son assiduité, son attention et sa ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui donneront de l'ouvrage. — 23 oct—

LES soussignés ont reçu par la barque POMONA et le navire BOLIVAR, venant du Havre,

Un Grand Assortiment de Marchandises à la Mode,

consistant en DRAPS, CASIMIR, ÉTOFFES A GILETS de toutes qualités, HABILLEMENTS FAITS de tous genres ; CHAPEAUX, GANTS, CRAVATTES, &c. &c. &c. de première qualité. Aussi, draps de billard.

27 oct—1m — BARBARIN & HILL.

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions ; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, créole et allant à l'amble. S'adresser au No. 88, rue Julia, à

18 oct—3m — LOUIS A. LEMOYNE.

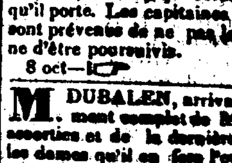

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benton. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct— — Y. M'DANIEL.

M. DUBALEN, arrivant de France, avec un assortiment complet de Marchandises très fraîches, bien assorties et de la dernière mode, a l'honneur de prévenir les dames qu'il en fera l'ouverture Lundi prochain, 10 du courant. Il annonce également aux personnes qui l'ont jusqu'à présent honoré de leur confiance, qu'il a transporté son magasin dans la rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Pierre, vis à vis M. Ducatel. — 7 nov—10fs

M. RAPALO annonce au public qu'il continue toujours à traiter les personnes affectées de la vue. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 84. Le certificat suivant, lui semble suffisant pour attester l'efficacité de son traitement.

Je certifie que Monsieur J. Rapalo a guéri plusieurs personnes attaquées de la vue, à l'Hôpital de Charité, et que son traitement a eu beaucoup de succès.

(Signé) — D. C. KER.
Nouvelle Orléans, le 28 octobre 1834. — 4 nov—3s

PERDU—Il a été perdu vendredi, après-midi, dans le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec une belle rose. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra rue St. Louis, No. 20. 29 oct—d